

Juillet
2014

Programme Concertation Décision Environnement

Apports de 20 projets de recherche (2008-2013)



Ce document présente les vingt projets de recherche soutenus par le programme Concertation Décision Environnement de 2008 à 2013, en publiant les résumés préparés par les équipes de recherche et diffusés lors du colloque final du programme, qui s'est tenu, sur le thème « Action environnementale : que peut-on encore attendre de la concertation ? », à Paris, les 30 et 31 mai 2013.

Le site Internet www.concertation-environnement.fr présente toutes les informations sur les activités du programme.

**Collection « RéférenceS » de la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI)
du Commissariat général au développement durable (CGDD)**

Titre du document : Programme Concertation Décision Environnement
Apports de 20 projets de recherche (2008-2013)

Directeur de la publication : Laurent Tapadinhas

Rédactrice en chef : Sylvie Dreyfus

Auteurs : Les responsables scientifiques des projets

Coordination éditoriale : Marie-Christine Bagnati

Date de publication : Juillet 2014

Ce document n'engage que ses auteurs et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni le ministère chargé du développement durable. L'objet de cette publication est de stimuler le débat en suscitant observations, commentaires et critiques.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, on assiste à la multiplication et à la montée en puissance des dispositifs de concertation, à toutes les échelles d'action et dans tous les domaines de l'environnement et du développement durable. La première phase du programme *Concertation, Décision, Environnement* (1999-2005) a eu pour objectif d'observer ces expériences et de les analyser dans leur diversité, au travers d'une trentaine de projets de recherches.¹

La loi du 1^{er} mars 2005, relative à la Charte de l'environnement, a inscrit le principe de participation du public dans la Constitution française, dans le droit fil de la Convention européenne d'Aarhus² et de la Déclaration finale du Sommet de Rio³. Aux termes de l'article 7 de la Charte, toute personne se voit en effet reconnaître « *le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* »

Ainsi, en 2008, lorsque la seconde phase du programme CDE est lancée, la concertation s'est largement développée, fondant désormais tous les discours relatifs à la bonne manière de décider dans le champ de l'environnement. Elle est devenue un « passage obligé » pour l'action publique.

La nouvelle phase du programme entend dès lors répondre aux enjeux qui émergent dans ce nouveau contexte. Il s'agit de mieux comprendre les transformations en cours dans les modes de décision et d'action publique en matière d'environnement, en particulier au travers de la double généralisation de la concertation, comme norme et comme modalité pratique du processus de décision. L'analyse, l'évaluation et la critique de la concertation constituent le thème général du programme CDE, ses appels à projets 2008 et 2009 prenant particulièrement en compte les différentes échelles territoriales et temporelles de la concertation.

La plupart des recherches soutenues de 2008 à 2013 ont mis en œuvre des démarches interdisciplinaires et mobilisé un panel largement représentatif des différentes disciplines scientifiques concernées. Historiens, anthropologues, juristes, sociologues, politistes et psycho-sociologues se sont saisis ensemble des enjeux de recherche, dans des travaux portant le plus souvent sur l'étude approfondie de cas concrets en prise avec les territoires, parfois dans le cadre de comparaisons internationales. Ces recherches explorent des thèmes d'actualité et font ressortir bon nombre d'interrogations, en montrant la diversité et la complexité des défis qui s'attachent à la concertation au sein du processus de décision relatif aux différents objets des politiques publiques environnementales et de développement durable.

Proposée lors du colloque final du programme CDE⁴, la lecture d'ensemble des apports des recherches 2008-2013 fait porter un nouveau regard sur la formation, l'évaluation et l'élaboration des méthodes d'action et sur la conception des politiques en matière de concertation dans les différents domaines d'action des ministères chargés du développement durable et des territoires.

1 Voir le site du programme : <http://www.concertation-environnement.fr>

2 <http://www.unece.org/env/pp/welcome.html>

3 <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>

4 *Action environnementale : que peut-on encore attendre de la concertation ?* - 30 et 31 mai 2013

Sommaire

Le Grenelle de l'environnement : acteurs, discours, effets.....	5
La participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement en France et à l'étranger. Exigence démocratique, nécessité juridique.....	7
Concevoir des projets urbains en intégrant l'expertise d'usage. Observation et évaluation des apports d'un espace de travail collaboratif pour améliorer la concertation publique.....	9
Formats de l'expression citoyenne dans les procédures locales de concertation : une comparaison européenne.....	11
Pratiques professionnelles, marchés et politique. Dispositifs de normalisation environnementale en viticulture et processus délibératifs	14
Vers un nouvel esprit de la Démocratie, concertation instituée et mobilisation citoyenne autour de l'aménagement de l'écoquartier intercommunal de l'Union – Roubaix, Tourcoing, Watrellos.....	16
De la ville durable à la ville habitable : expériences de participation instituée et dynamiques collectives autonomes à l'épreuve de l'écologie.....	18
Les acteurs ordinaires en environnement. De l'absence des acteurs ordinaires dans les dynamiques technocratiques de concertation à leur présence possible dans un Processus de Concertation Distribuée.....	21
Concertation et coproduction de la propreté des rues. Terrains comparés à Mulhouse et Besançon (France), Rufisque (Sénégal) et Mohammedia (Maroc).....	23
DeSCRI. Décider en situation de crise : gestion des déchets, conflits et concertations (France, Italie Mexique).....	24
La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels.....	26
La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne. .	28
Stratégies et concertations : quels modèles décisionnels ? Réflexions autour de cas de gestion d'espaces naturels protégés.....	30
SEMIPAR - Secret militaire et participation : le cas des installations nucléaires de base et des installations classées pour la protection de l'environnement.....	32
La Conférence riveraine : comparaison, résultats et évaluation.....	34
De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude : les acteurs locaux face au PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque.....	36
Histoire de la concertation dans la mesure et la régulation de la qualité de l'air : cadrages administratifs, neutralité scientifique et débordements citoyens.....	38
SPAMP – Prospective et concertation. Scénario pour les aires marines protégées.....	40
Un parc national pour les calanques de Marseille ? Construction territoriale, formes de concertation et principes de légitimité.....	41
L'adaptation aux changements climatiques : perspectives historiques sur son cadrage théorique en aménagement.....	42
Composition des instances du programme.....	45

Le Grenelle de l'environnement : acteurs, discours, effets

Responsables scientifiques : Pierre Lascoumes et Daniel Boy, CEVIPOF

Equipe : Mathieu Brugidou, Pacte IEP Grenoble, EDF R&D ; François Denord, CSE EHESS ; Aurélien Évrard, Université Paris 3 ; Odile Gaultier-Voituriez, CEVIPOF ; Charlotte Halpern, Pacte IEP Grenoble ; Julie Pollard, CEVIPOF ; Carole-Anne Sénit, IDDRI

Le Grenelle de l'Environnement a constitué un événement politique remarqué qui se voulait un tournant décisif dans les politiques d'action publique consacrées à l'environnement. Mais sitôt clos ce moment de démocratie délibérative et au vu de l'incertitude quant à ses résultats, notamment lors de la phase législative, il a été de plus en plus critiqué, souvent par ceux-là même qui y avaient participé avec enthousiasme. « L'objet » reste donc controversé. En entreprenant une étude sociologique sur le Grenelle Environnement, le but de l'équipe de recherche n'était pas de trancher la polémique en cours sur son bilan global, mais plutôt d'en décrire les mécanismes, d'en comprendre les logiques internes, de mettre en perspective certains de ses résultats. L'approche de l'équipe s'est située dans la logique des travaux du programme CDE dont l'un des buts est de « comprendre le fonctionnement et les enjeux des processus de concertation. »

Partant de l'hypothèse selon laquelle le Grenelle Environnement était un processus de concertation, l'équipe a essayé d'en évaluer la consistance à partir de trois points de vue complémentaires : le premier consacré à une analyse sociologique des acteurs et à leur mode de participation au processus ; le second aux discours qui ont été tenus au cours et autour des débats ; le troisième centré sur ses effets dans certains domaines de l'action publique. Chacune de ces approches a apporté sa moisson de résultats.

La sociologie raisonnée des quelque mille cinq cent personnes qui ont participé à l'une des phases au moins du Grenelle (les Groupes de Travail, les Tables Rondes ou les Comités Opérationnels) a fait apparaître un monde diversifié, réparti dans les cinq collèges fondateurs de la « gouvernance à cinq » (État, collectivités locales, entreprises, salariés, représentants associatifs). Mais une analyse plus fine du fonctionnement réel des cinq collèges a aussi permis de montrer qu'il y avait des entorses au principe de ce mode de gouvernance, d'abord parce que le principe collégial n'était pas respecté dans toutes les instances du Grenelle, ensuite parce que son encadrement demeurait largement dominé par les grands corps de l'État.

Second axe de cette recherche, l'analyse du corpus de discours produit par le Grenelle Environnement a attiré l'attention de l'équipe sur l'une des caractéristiques à la fois les plus visibles et les moins analysées de ce processus délibératif, sa dimension textuelle. Comme dispositif d'écriture collective, le Grenelle Environnement met en œuvre une série de procédures littéraires et sociotechniques orientées à la fois vers la production de synthèses, la rédaction de mesures d'action publique et leurs mises à disposition publique, leurs présentations en tableaux ordonnés de textes. La dimension performative du Grenelle tient beaucoup à cette matérialisation textuelle dont on a souligné les dynamiques contradictoires et articulées : ce dispositif tend successivement à

faire proliférer les énoncés – notamment dans les phases d’exploration – puis à les réduire dans les phases de hiérarchisation des propositions, constituant un « buisson d’énoncés », fruit des logiques réticulaire et hiérarchique. Divers procédés littéraires permettent de ré-agencer ces énoncés en *détachant* les propositions d’actions des diagnostics qui les précèdent et des acteurs qui les portent, puis de les *attacher* à l’acteur étatique incarnant l’intérêt général et à des modalités diverses d’application –précisément lors de la phase opérationnelle de « descente en généralité » où la sociologie des acteurs se modifie profondément au profit de l’administration.

Enfin, l’analyse des « effets du Grenelle » exemplifiée sur quatre cas (bâtiments, déchets, énergies renouvelables, démocratie écologique) confirme l’hypothèse d’absence de lien automatique entre concertation et décision publique. Cela s’explique dans le cas du Grenelle par la complexité inhérente au dispositif qui ouvre successivement quatre espaces de nature distincte (délibération, décision, négociation sectorielle et négociation politique). Or les individus ayant suivi la totalité des phases demeurent des exceptions et la trajectoire des enjeux n’est pas linéaire, mais faite d’accélération et d’arrêts, de reprises inattendues et souvent, d’abandon en l’absence de saisie par les acteurs impliqués. À cette complexité s’ajoute la nébuleuse du Grenelle, maintes fois évoquée dans les différentes analyses monographiques et qui recouvre l’ensemble des groupes de travail initiés par les acteurs politiques et sociaux ; soit en lien avec leur participation effective au dispositif du Grenelle pour préparer les réunions, en assurer le suivi et l’évaluation ; soit sans lien apparent, mais en raison de l’intérêt porté à ce dispositif, qu’il s’agisse d’en relayer les apports, d’en souligner les limites ou enfin, de le délégitimer.

Au final, l’accent n’a pas été mis dans cette recherche sur le degré de changement de politiques publiques ou l’avènement d’un paradigme de développement soutenable. Ce type de phénomène intervient bien souvent au terme de longs et difficiles apprentissages, et non en quelques semaines. L’enjeu a plutôt consisté à s’intéresser à l’évolution des acteurs, des enjeux et des discours développés dans le cadre de la concertation pour identifier les mécanismes de recomposition des formes de production et de mise en œuvre de l’action publique environnementale. Ce fil rouge du travail mené collectivement permet, tout au long de ce rapport de recherche, de dépasser une analyse en termes de succès et d’échec pour rendre compte du phénomène « Grenelle Environnement » dans toute sa complexité, et ses limites.

Contacts : daniel.boy@sciences-po.fr & pierre.lascoumes@sciences-po.fr

La participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement en France et à l'étranger.

Exigence démocratique, nécessité juridique

Responsable scientifique : Gérard Monédiaire, université de Limoges

Equipe : Cécile Blatrix, AgroParisTech ; Michel Prieur, Faculté de droit et de sciences économiques de Limoges ; Fabien Reix et Sandrine Ruj, Université Bordeaux 2.

L'article 244 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle 2 ») prévoit la participation du public aux projets de décisions réglementaires de l'État et de ses établissements publics lorsqu'elles ont une incidence significative sur l'environnement. Une telle possibilité existe depuis plus de 50 ans aux États-Unis et au Canada à travers la procédure dite de « Notice and Comment ». Elle est également pratiquée depuis près de quinze ans au sein des institutions de l'Union Européenne. Cette nouvelle disposition, qui peut paraître relever d'un domaine juridico-technique complexe et difficile d'accès, vient ainsi combler un vide dans le puzzle participatif français.

Jusqu'ici en effet, les dispositifs se sont développés et institutionnalisés en amont des projets d'aménagement et d'infrastructures ou sur certaines options généralement en matière d'environnement ou d'aménagement. Mais aucune forme de participation du public n'était permise dans le cadre de l'élaboration des textes réglementaires nationaux. Ordonnances, décrets, arrêtés et plans, dont les implications sont souvent pourtant cruciales pour l'environnement, étaient élaborés dans l'opacité, la concertation étant limitée à l'administration consultative et à un public choisi d'interlocuteurs privilégiés, choisis de manière arbitraire.

Le rapport restitue les résultats de la recherche pluridisciplinaire (sociologie, droit, science politique) conduite dans le cadre du programme CDE. L'articulation de ces différents regards disciplinaires permet, sur la base d'une enquête de terrain approfondie, d'éclairer la genèse de l'article 244, ainsi que ses suites et les conditions d'appropriation de ce nouveau droit par le grand public, mais aussi par l'ensemble des acteurs de la gouvernance à cinq. Sont pointées les limites et difficultés rencontrées dans le cadre d'un dispositif créé et mis en œuvre dans une relative improvisation.

Sur la base de ces résultats, et d'une analyse en droit comparé, des préconisations sont proposées afin de faire évoluer le dispositif mis en place au sein de l'article L120-1 du Code de l'Environnement.

Ces préconisations sont propres à nourrir les réflexions dès lors que la participation du public en amont des décisions publiques est plus que jamais d'actualité. D'abord du fait que la France a mis en chantier l'application effective de l'art. 7 de la Charte de l'environnement avec sa loi de décembre 2012 qui sera suivie d'une ordonnance avant le 1er septembre 2013 sur la participation aux décisions individuelles et aux décisions générales locales et régionales. Mais aussi en raison de l'approbation par le Congrès mondial de la nature de

Jéju le 15 septembre 2012 d'une motion consacrée à la participation des citoyens aux décisions relatives à l'environnement dans laquelle tous les États sont exhortés à établir des mécanismes participatifs du public en amont des processus de décisions.

Contact : gerard.monediaire@unilim.fr

Concevoir des projets urbains en intégrant l'expertise d'usage. Observation et évaluation des apports d'un espace de travail collaboratif pour améliorer la concertation publique

Responsable scientifique : Claudine Guidat, université de Lorraine, ERPI

Equipe : Laurent Dupont et Laure Morel, Université de Lorraine ERPI ; Julien Hubert, Université de Lorraine ; Martine Revel, Université de Lille 2 CERAPS

Cette étude de trois ans, située à la confluence entre les Sciences pour l'Ingénieur (Génie Industriel) et les Sciences Humaines et Sociales (Sociologie, Sciences Politiques), a été initiée du fait d'une problématique similaire de conduite du changement dans les champs industriel et urbain. Elle a permis d'ajuster et de tester un espace et des outils de la conception collaborative de projets urbains.

En collaboration avec le Grand Nancy, l'université a organisé et évalué l'ingénierie de la concertation qui accompagne le projet d'éco-quartier « Nancy Grand Cœur ». La démarche a mobilisé 130 participants (habitants organisés et non organisés, techniciens des collectivités, élus et professionnels) au cours de 19 ateliers au premier semestre 2011. L'équipe de recherche a accompagné la conception, l'animation, l'observation et l'analyse du processus et l'espace EMA (Environnement et Méthodologie d'Accélération) qui en constitue le dispositif principal. En outre, ces technologies développées pour outiller « une ville durable » ont été comparées à des dispositifs de concertation locaux habituels ainsi qu'à la démarche du Quartier de Bonne à Grenoble. La recherche propose, en plus des apports opérationnels issus des terrains expérimentaux, une mise en perspective de la complexification due à l'évolution des rapports entre élus, techniciens et citoyens au regard du déploiement des concepts de « ville numérique » et « ville durable » et des réalités qu'ils recouvrent.

Dans ces travaux les chercheurs ont relevé les défis de l'acculturation croisée, de l'approche inclusive, tout en jonglant avec les différentes temporalités des projets et des acteurs. Au final, la recherche tend à montrer que le raisonnement par l'usage et la création des conditions de « l'appropriation sociétale » génèrent une pensée et une action mieux reliées et plus globale. De plus, l'évolution du regard de certains techniciens sur le rôle des habitants, l'émergence d'une acculturation horizontale, ou encore le plébiscite de nouveaux modes d'interactions constituent les prémices d'une approche plus collaborative dans un écosystème local.

Néanmoins, un certain nombre de limites se posent face au double processus d'élargissement et d'implication des acteurs dans la démarche participative développée dans le cadre de la recherche parmi lesquelles : la temporalité des projets, l'origine institutionnelle ou non de la participation, la posture des décideurs techniques et politiques. Ces paramètres paraissent peser d'autant plus lorsqu'il s'agit de déplacer la focale collaborative du diagnostic (partagé) vers la mise en œuvre de solutions (partagées) pour des projets urbains durables. Si un consensus sur un recueil large des usages voulus et réalisables est possible, la sélection et

l'action peuvent créer des tensions. Dans la suite de ces travaux, l'analyse des processus de décision et des arbitrages réalisés pourrait se révéler pertinente dans la recherche de lien entre durabilité et « écosystème collaboratif distribué ».

Contact : l.dupont@univ-lorraine.fr

Formats de l'expression citoyenne dans les procédures locales de concertation : une comparaison européenne

Responsable scientifique : Laurence Monnoyer-Smith, université de technologies de Compiègne, Laboratoire Costech

Equipe : Julia Bonacorsi et Stéphanie Wojcik, Université Paris Est Créteil, CEDITEC ; Paul Hepburn, University of Manchester (UK), Institute of Political and Economic Governance ; Clément Mabi et Julien Talpin, Université de Technologies de Compiègne, Laboratoire Costech ; Lawrence Pratchett, De Monfort University (UK), Leicester Business School.

Cette recherche met en regard trois types de débats publics organisés à l'échelle nationale et internationale pour comprendre la manière dont les procédures de débat, dans leur volet en ligne et hors ligne, participent à la configuration des publics et à leur mode d'expression au sein des dispositifs. Cette étude ne se réduit pas à une analyse des contraintes que les procédures peuvent faire peser sur les acteurs (en termes de rapports de domination et de pouvoir), mais cherche à mieux comprendre comment ces derniers s'en saisissent, construisent leur participation, voire détournent le dispositif pour mieux agir et se faire entendre.

Méthodologie

Le travail s'appuie sur l'analyse fine de trois procédures participatives dont deux s'inscrivent dans le cadre de projets européens et qui, pour deux d'entre elles, comportent une dimension *en ligne* (débat sur Internet) importante. Ces trois études de cas s'attachent donc aux différents formats procéduraux, techniques et sémiotiques des trois débats, à leur volet *face-à-face* et *en ligne* :

- *l'Assemblée Participative Électronique (APE)* organisée à Poitiers le 15 novembre 2008 dans le cadre du projet européen IDEAL-EU⁵ ;
- *la conférence de citoyens sur le changement climatique World Wide Views on Climate Change* organisée par le *Danish Board of Technology* et l'Institut culturel danois, dans le cadre des négociations internationales sur le climat, en vue de la préparation du sommet de Copenhague de décembre 2009 (COP15) ;
- *le débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public sur l'usine de valorisation énergétique d'Ivry-sur-Seine (CPDP Ivry).*

L'équipe pluridisciplinaire a mobilisé de nombreuses méthodologies d'analyse :

- une approche ethno-méthodologique des publics fondée sur l'observation directe et participante (les chercheurs différents tenant des rôles complémentaires) des dispositifs de concertation en ligne et hors ligne ;
- des analyses de contenus des discussions, en ligne et en face-à-face, auxquelles donnent lieu les diverses

⁵ L'acronyme IDEAL-EU signifie : *Integrating the Drivers of e-Participation at Regional Level in Europe*

procédures de concertation ;

- une analyse sémiotique des sites Internet concernés par les dispositifs ;
- des entretiens qualitatifs avec les concepteurs de démarches de concertation et les participants, réédités à deux reprises durant le contrat ;
- un questionnaire passé auprès d'un échantillon de participants aux concertations.

Résultats

1° Le concept de Dispositif : la recherche a mobilisé le cadre conceptuel du *dispositif* tel qu'il a été formulé par Michel Foucault et reconstruit par Gilles Deleuze pour appréhender les dispositifs participatifs à travers ses quatre dimensions d'agencement d'éléments hétérogènes, de visée stratégique (la participation), de structuration de relations de pouvoir, et de fuite (le dispositif « fuit » et « s'échappe »).

Le travail veut mettre en évidence que le concept de dispositif permet d'appréhender la nature des relations qui se nouent entre les modalités d'expression et la structure hétérogène de la médiation dans le cadre des procédures participatives.

2° Environnement et Participation : la pluralité des réalités que recouvre la notion d'environnement a été constatée en fonction des cadrages proposés par les dispositifs. Deux principales logiques ont émergé selon les terrains : les dispositifs orientés vers la sensibilisation et ceux tournés vers la spécialisation. Ces derniers donnent les moyens aux participants d'avoir prise sur la constitution de l'objet environnemental en encourageant la circulation des concepts entre les différentes arènes de débat. Le caractère local du débat n'est ainsi pas antinomique avec une montée en généralité dans les arguments comme cela a été constaté sur le terrain d'Ivry. À l'inverse les dispositifs à dimension plus artefactuelle qui se tiennent sur un temps court (une journée) et s'inscrivent dans une procédure très fermée offrent peu de prise aux acteurs pour faire évoluer le cadrage proposé. La question de la réflexivité des dispositifs est essentielle pour comprendre l'engagement, ou non, des participants dans les procédures.

3° La question de l'inclusion dans la délibération : l'articulation des espaces de discussion les uns avec les autres dans le cadre d'un même débat en améliore la qualité générale : les acteurs s'approprient chaque lieu d'expression tant en fonction de leurs compétences que de leur stratégie argumentative. La diversité des modalités participatives est donc facteur d'inclusion. Pour autant, d'une manière générale, l'égalité formelle (statut, sexe, égalité de temps de parole) est difficilement réalisée dans les débats publics étudiés. L'étude met en évidence que les différences procédurales entre les débats ne parviennent qu'imparfaitement à réduire les disparités sociales entre les participants. Concernant l'égalité réelle (modalité argumentative attendue, effets de domination), il a été constaté que le recours aux modes d'expression personnelle dépend largement tant du cadrage des discussions (local ou global) que de la nature des thématiques abordées (techniques ou non) ou encore de l'organisation de la procédure de concertation (mobilisant des professionnels ou du grand public).

4° Les rapports de pouvoir dans les débats publics : l'analyse de la construction dispositive des rapports de pouvoir a été appréhendée selon deux axes : celui des formes de la contrainte en ligne et hors ligne, celui de la réappropriation possible des procédures par les acteurs du débat. La capacité des participants à générer du débat semble proportionnelle au niveau de contrainte : la rigueur des cadres d'expression proposés semble permettre aux énonciateurs de mieux s'y repérer, d'en saisir les enjeux et les effets et de mettre au point des stratégies de fuite et d'optimisation. Contraintes techniques et contraintes sociales (effets de domination sociale) pèsent différemment en ligne et en face-à-face et donnent lieu à des modalités d'appropriation différentes : les contraintes sociales posées par les dispositifs d'écriture numériques sont plus facilement détournées que les contraintes techniques qui supposent un niveau de compétence élevé. L'inverse peut être constaté hors ligne où la contrainte implicite est plus coûteuse à remettre en question, la pression de la norme sociale y étant plus affirmée.

5° La construction dispositive de la montée en compétences : les trois dispositifs étudiés ont permis aux citoyens une montée en compétence tant thématique que civique, et ce d'autant plus que le public participant est peu formé aux questions débattues. Le rôle de sensibilisation et de « concernement » des participants est ainsi bien acté par les procédures et s'inscrit dans une perspective très individualisante de l'environnement qui insiste sur la diffusion de pratiques personnelles comme solution aux problèmes environnementaux. Pour autant, la dimension délibérative des procédures, qui peut s'observer sous la forme des changements de préférences des acteurs, apparaît plus limitée. Le débat public qui s'inscrit sur un temps long et accueille un public plus diversifié que les mini-publics observés favorise l'évolution des positions des acteurs. La brièveté de l'expérience et les engagements militants des acteurs peuvent ainsi constituer un frein à la logique délibérative. Les apprentissages en ligne sont apparus par ailleurs moins évidents, bien que ce constat soit sans doute conjoncturel et lié à l'aménagement des espaces en ligne et à la forte présence de militants déjà bien informés. Il reste que les effets à plus long terme sur la compétence des individus dépendent largement de l'intensité et de la durée (voire de la répétition) de l'expérience participative. Ceci invite à relativiser la dimension encapacitante des dispositifs de mini-publics en particulier.

Contact : laurence.monnoyer@sfr.fr

Pratiques professionnelles, marchés et politique. Dispositifs de normalisation environnementale en viticulture et processus délibératifs

Responsable scientifique : Didier Busca, CERTOP, Université Toulouse-le-Mirail

Equipe : Marion Vidal, CERTOP ; Aline Dumont El Purpan ; Françoise Carpy-Goulard, Agence de l'eau Adour-Garonne

La conception de systèmes viticoles économes en pesticides et de techniques alternatives au « tout chimique » reste un défi tant pour les pouvoirs publics que pour les professionnels du secteur et les viticulteurs. L'objectif de la recherche, menée par le CERTOP et l'El Purpan, a visé à accompagner un projet intitulé « Zéro Herbi Viti » - piloté par l'Institut Français de la Vigne et du Vin Sud-Ouest (IFV SO) - dont la finalité est la suppression totale des herbicides en viticulture par l'expérimentation/essai de pratiques alternatives au désherbage chimique.

Les essais se sont déployés sur cinq territoires de production vitivinicole (AOP/IGP) : AOP Haut-Médoc, AOP Entre-deux-mers/Bordeaux supérieur, AOP Cahors, AOP Madiran, IGP Côtes de Gascogne.

Pour mieux saisir les conditions d'émergence et de transfert des systèmes économes en herbicides en viticulture, le souhait a été d'observer - aux interstices de l'action publique et professionnelle - les marges d'actions collectives qui s'inventaient, au gré des mises en débat (et en œuvre) du projet « Zéro Herbi Viti », entre organisations professionnelles vitivinicoles et agence de l'eau Adour-Garonne. Il s'agissait alors d'analyser, à partir d'une méthodologie de recherche qualitative et quantitative, les formes inédites de coopération/concertation pour co-construire des dispositifs émergents de normalisation environnementale.

Quel est l'impact de ces formes de coopération-concertation sur l'action environnementale ? L'herbe - comme alternative et mobile de l'action collective - a fait l'objet de nombreuses transformations dans sa forme technique. C'est à cette condition que le collectif d'acteurs a tenu ensemble : le collectif défendant l'idée même de techniques alternatives flexibles et adaptables.

Comment expliquer cette forte variabilité du choix dans la définition des alternatives ? Les modes d'existence de l'herbe relèvent moins d'arguments agro-techniques que d'enjeux liés à l'emprise/déprise des opérateurs économiques sur le conseil, aux logiques marchandes de valorisation des vins produits, parfois même aux seules caractéristiques des viticulteurs. Ils donnent à voir trois espaces sociaux d'adaptation de l'alternative au désherbage chimique : celui de l'adaptation marchande, celui de la contre-expertise agro-technique et celui de la conformité à la prescription.

Chaque espace renvoie à une variation d'appropriations de l'herbe dans ses formes techniques et relationnelles. Variations permettant alors d'interroger les modalités concrètes d'action permettant aux alternatives de se déployer. À variabilité d'espaces, variabilité de réponses. Ce résultat montre que les dispositifs, même s'ils poursuivent comme objectif commun la suppression des herbicides, ne peuvent plus être appréhendés de façon standardisée - ce qui représente un réel défi pour les pouvoirs publics - car

chaque situation révèle une configuration singulière liée à la nature des enjeux professionnels agricoles. Adapter les solutions équivaut alors à s'adapter à la réalité de ces enjeux, à s'assurer de la coopération des professionnels agricoles quand ces derniers sont impliqués, dès l'amont des dispositifs, à l'entre-définition des solutions et des mises en partenariat.

Les contenus et objectifs implicites de l'action publique peuvent alors varier en fonction des situations : renforcement / élargissement des partenariats existants, élaboration / diffusion de référentiels agrotechniques..., ces orientations permettant tout autant de sceller les alliances avec le monde professionnel que de s'assurer que les solutions techniques permettent de répondre pleinement aux enjeux de protection de la ressource en eau.

Contact : busca@univ-tlse2.fr

Vers un nouvel esprit de la Démocratie, concertation instituée et mobilisation citoyenne autour de l'aménagement de l'écoquartier intercommunal de l'Union – Roubaix, Tourcoing, Watrellos

Responsables scientifiques : Majdouline Sbai, Université Populaire & Citoyenne de Roubaix et Bruno Villalba, CERAPS-Sciences Po Lille

Coordination : Carole Lejeune, CERAPS-Sciences Po Lille

L'Union est un ancien territoire industriel en pleine reconversion, situé dans un espace intercommunal des villes de Tourcoing, Roubaix, Watrelos (Nord, France). Depuis plusieurs dizaines d'années, il a fait l'objet de différents projets de réhabilitation. En 2006, il est élu « écoquartier pilote » de la Métropole lilloise (LMCU) conformément à l'application de l'Agenda 21 communautaire. Cette labellisation entend infléchir l'orientation générale du projet, en y intégrant les méthodes de la gouvernance durable comme la transversalité, la participation ou l'innovation technique. En 2011, la Zone de l'Union est désignée Premier EcoQuartier National, ce qui tend à valider la procédure comme le projet porté par les aménageurs de l'Union. Cependant, ce projet est loin de faire consensus. D'abord en marge, puis progressivement (et d'une manière assez conflictuelle), des acteurs associatifs se constituent pour promouvoir d'autres propositions pour cet aménagement. Elles tiennent compte tout d'abord des priorités sociales (la Zone connaît une importante précarité sociale), puis patrimoniale et enfin, en intégrant progressivement des revendications environnementalistes. Les dispositifs participatifs, mis en place au nom de cette labellisation « Écoquartier » vont ainsi permettre un infléchissement du projet initial, sans toutefois remettre en cause la priorité économique du programme de développement.

L'étude a donc porté sur trois dimensions :

1) l'analyse des mécanismes d'acculturation progressive des différents acteurs concernés vis-à-vis des enjeux écologiques

A ainsi été mis en avant comment les acteurs associatifs avaient « professionnalisé » leurs revendications dans ce domaine. Du côté des décideurs-aménageurs, ont été examinées les modalités d'intégration relative des préoccupations environnementales, en montrant combien la conciliation des irréversibilités écologiques avec les objectifs de développement économique du territoire restait difficile à conceptualiser et à appliquer dans les modalités même du projet. La recherche interroge les mécanismes de reconnaissance et d'intégration des enjeux participatifs lors de l'élaboration d'un projet d'écoquartier. En quoi l'articulation entre la « concertation instituée » et le mouvement social peut-elle conduire à l'amélioration de la qualité environnementale, sociale et économique des projets locaux d'aménagement urbain durable ? En quoi cela contribue-t-il à faire émerger des projets innovants à haute qualité écologique et sociale ?

2) l'analyse des dispositifs participatifs impulsés par la labellisation « eco-quartier » de ce projet d'aménagement

La contrainte formelle a conduit à construire des dispositifs d'inclusion des acteurs périphériques et à une certaine hybridation des objectifs. Les dispositifs employés par les acteurs locaux peuvent répondre aux injonctions délibératives légales et politiques sur le territoire – et ainsi être conformes aux prescriptions délibératives louées par les protagonistes de terrain comme par les théoriciens – sans toutefois parvenir à produire une réponse concertée adaptée aux contraintes écologiques. C'est ce décalage qui a fait l'objet de l'étude. La recherche conclut que l'accent est avant tout porté sur les procédures formelles de ces délibérations, au détriment, bien souvent, d'une reformulation des objectifs du projet (continuité écologique, internalisation des irréversibilités...). La recherche examine comment « l'enjeu écologique » est devenu un facteur de reformulation des modalités pratiques de concertation. De périphérique, l'enjeu écologique a donc été progressivement intégré, via les dispositifs participatifs, dans les formulations des projets portés par les acteurs (associatifs et aménageurs). Cependant, cette intégration est demeurée marginale. Alors que l'on constate que l'importance accordée à l'élaboration de dispositifs participatifs (dimensions procédurales) ne cesse de s'affirmer, les objectifs mêmes de cette participation en terme de durabilité peinent à prendre une place prépondérante.

3). une analyse compréhensive des objectifs de durabilité

De périphérique, l'enjeu écologique acquiert-il progressivement un statut lui permettant de contribuer à la renégociation des objectifs du projet d'aménagement et ce faisant, à réorganiser les modalités de la participation? Cet enjeu pourrait conditionner des procédures de dialogue inédites, en élaborant un nouveau cadre d'appropriation des objectifs du projet. Dès lors, si l'on souhaite confronter la question démocratique et la question écologique, il convient de s'interroger sur les enjeux mis en scène au sein des arènes délibératives, notamment en prenant en compte que cette mobilisation de la thématique de l'urgence et des contraintes écologiques sont des registres de justification très présents dans les propos des acteurs du territoire de l'Union. Prendre en considération ces justifications permet d'interroger l'influence effective de cette matérialité écologique dans l'élaboration des processus participatifs locaux. Il s'agissait de dépasser une stricte approche « constructiviste » des discours concernant l'environnement afin d'en saisir l'effectivité. L'approche de la durabilité forte a permis une réflexion inclusive des dimensions sociales (inégalités écologiques et sociales) confrontées aux contraintes écologiques (contraction énergétique, seuils d'irréversibilités, climat, biodiversité...), à l'échelle d'un territoire local.

Contact : lejeune.ca@gmail.com

De la ville durable à la ville habitable : expériences de participation instituée et dynamiques collectives autonomes à l'épreuve de l'écologie

Responsables scientifiques : Amandine Guilbert, GRAC, Université Lyon 2 et Miguel Donate-Sastre, COPSAT, Université de Barcelone

Equipe : Rémi Eliçabe, Laetitia Overney et Anne-Sophie Haeringer (GRAC) et Raül Márquez Porras et Pablo Romero.(COPSAT)

Enjeux

Les réalisations des politiques environnementales en ville en passent par des investissements de formes spécifiques : bâtiments éco-compatibles, réduction des consommations d'énergie, modes de transport « doux ». Ces projets d'aménagement arrivent pour nombre d'entre eux dans une phase cruciale de leur développement : avant l'épreuve de leur durabilité, c'est d'abord, pour l'heure, celle de leur « habitabilité » qui est en jeu. Les collectifs étudiés par la recherche se constituent dans de tels contextes, face à ces projets labellisés « durables », dans lesquels l'espace urbain alors reconfiguré doit fournir des prises aux « bonnes pratiques » des habitants en matière environnementale. Plus précisément cette recherche entend documenter comment les manières d'habiter la ville sont mises à l'épreuve de tels aménagements sur trois terrains spécifiques : par la mise en œuvre d'un projet d'écoquartier à Montreuil, la définition d'un « parc naturel » dans l'aire métropolitaine de Barcelone, et de manière plus ordinaire, dans le cadre de l'aménagement d'espaces verts ou de jardins partagés dans des espaces à haute densité de population à Toulouse.

Le deuxième enjeu majeur de la recherche consiste à mettre à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle c'est souvent en dehors des processus de concertation que s'élaborent aujourd'hui de nouvelles définitions de ce qui pourraient être les formes de ville non seulement durable mais habitable.

Terrains

À Barcelone, les deux sites d'investigation se situent dans la montagne de Collserola jouxtant la capitale catalane : d'une part, le Consorci du Parc naturel de Collserola – l'entité publique qui gère le massif reconnu comme parc naturel en 2001 et à laquelle sont associés des processus de concertation ; d'autre part, le projet agroécologique du squat de Can Masdeu qui se situe dans ce même parc. Différentes activités prennent place dans ce lieu depuis son ouverture en 2001 : jardins communautaires autogérés, ateliers divers, fabrication de pains. Can Masdeu entretient des liens avec les habitants des quartiers voisins ainsi qu'avec les entités publiques et associatives qui participent à la gestion de Collserolla.

Du côté français, deux sites ont retenu l'attention de l'équipe de recherche : d'une part, à Toulouse, les Pavillons Sauvages, une ancienne caserne occupée illégalement depuis 2007 dans le quartier des Minimes. Ce lieu s'organise lui aussi autour d'une diversité d'activités ouvertes aux habitants du quartier (des

concerts, mais aussi des jardins collectifs, une AMAP, ou encore un lieu d'accueil petite enfance) et se trouve traversé par différentes dynamiques écologiques ; d'autre part, la mise en œuvre d'un projet d'éco-quartier dans les Hauts-de-Montreuil, un des plus grands d'Europe, dans une « municipalité verte ». Dans ce cadre-là, la recherche s'est intéressée au dispositif de concertation associé, conduit par les Arpenteurs, une association reconnue pour défendre des principes participatifs. L'enquête a été surprise par l'émergence d'une diversité de collectifs qui ont fini par former une *coordination des habitants de Montreuil*, réunissant des locataires, des propriétaires et des squatteurs. Cette forme naît dans le contexte des « grands projets » de la Ville et met au travail d'autres manières de penser la ville et l'écologie.

Méthode

Le travail a été mené conjointement par une équipe lyonnaise et une équipe barcelonaise, l'une formée à la sociologie pragmatique, l'autre à l'anthropologie rurale, une composition collective qui introduit une pluralité de démarches d'enquête (observations, entretiens, analyse documentaire). En outre, les terrains situés en France et en Catalogne produisent des variations de contexte. Mais à la différence d'une stricte démarche comparative dont les résultats reposeraient sur la recherche d'invariants dans les phénomènes observés, l'enjeu consiste ici à rendre compte du caractère situé des expériences, à repérer des formes de correspondance, de résonance et de variation entre elles.

Principaux résultats

Les critiques qu'adressent les collectifs rencontrés à la « ville durable » les obligent à s'engager dans une dynamique qui n'est pas d'abord celle de la conquête, mais de l'habiter. Lorsque la critique met en cause la capture d'un territoire par les politiques d'aménagement, elle ne cherche pas d'abord à s'opposer terme à terme à son objet, autrement dit à répondre à la conquête par la conquête. Mais elle oblige bien plutôt à expérimenter d'autres manières de se rapporter au territoire. En mettant l'accent sur l'activité de ceux qui interrogent et/ou mettent en cause différentes modalités par lesquelles advient pour eux la ville durable et les dispositifs de participation proposés par les institutions, la recherche en vient à dégager trois opérations qui permettent de penser la politique et l'environnement comme indissociable, autrement dit de faire valoir une écologie politique.

Le premier résultat de la mise en crise de l'habiter par des projets urbains. Face à cette vulnérabilisation de l'habiter, les acteurs prennent la mesure du lien qui les attachent à leur environnement : un quartier, des coins de rue, une montagne. L'habiter apparaît alors comme étant toujours d'emblée un « habiter avec » ou un « cohabiter », qu'il s'agisse de cohabiter avec des voisins, ou avec des non-humains : forêts, buissons, chemins, pelouses ou rues goudronnées. La vulnérabilité rend la cohabitation manifeste parce qu'elle ouvre sur l'expression d'un souci, celui de ceux qui vivent là en tant qu'ils ne vivront peut-être bientôt plus là, suivant la manière dont les projets urbains redéfinissent les territoires et tranchent les questions de qui ou de ce qui compte.

Le deuxième enjeu est explicitement porté par la coordination des habitants de Montreuil, dans son nom

même : coordonner/se coordonner. Cette opération découle de la précédente et permet d'en souligner la charge politique : cohabiter, c'est tenir compte de ceux qui sont là sans avoir décidé par avance de ceux qui comptent et de ce qui compte. Coordonner, c'est arriver à faire exister sur un plan commun des valeurs, perceptions et usages radicalement différents les uns des autres, à entreprendre des actions conjointes sans ôter à chaque groupe son autonomie d'action et de pensée.

Se coordonner, c'est donc co-ordonner les différentes manières d'habiter, mais c'est aussi redonner au monde rendu étranger voire hostile par les réaménagements des coordonnées permettant de s'orienter dans une ville en transformation, et partant, le faire advenir comme commun.

En cet endroit, intervient le troisième enjeu, celui de la « communisation » des espaces (équipements collectifs, espaces publics, terres agricoles), mais aussi des savoirs et savoir-faire (environnementaux, agroécologiques). Ou c'est peut-être encore de communalisation dont il faudrait parler, comme le suggère la notion de « communaux » – au sens que ce terme a dans le monde rural : ces espaces qui n'appartiennent à personne, qui ne sont ni du domaine du public, ni du domaine du privé. Les usages développés par les habitants des collectifs et les êtres qui leur sont associés (voisins, oiseaux, routes goudronnées, jardins) sont inappropriables, parce que de l'ordre de ces terres rurales qui servent aussi bien de lieu d'accès et de passage, que de chemins. Mais les « communaux » sont aussi du même coup ces espaces dont ceux qui sont sans terre peuvent user pour glaner, obtenir du fourrage et cultiver la terre.

Ces trois enjeux : cohabiter, coordonner, communiser ou communaliser, intriquent environnement et politique d'une manière qui interroge ce qu'il en est de la concertation ou encore de la participation à propos des questions environnementales. Il s'agit bien pour les collectifs auxquels la recherche s'est intéressée, et qui dessinent une politique de plein air, d'engager une sortie de la participation telle que préfigurée au sein des dispositifs institués. Pour autant, ce qui est en jeu sur les terrains, est tout autre chose, d'une part, que la critique des dispositifs de participation, d'autre part, que la mise en œuvre de modalités alternatives de participation. Ce qui compte pour la coordination, les Pavillons Sauvages ou Can Masdeu, ce n'est pas de sortir du monde pour expérimenter en chambre d'autres modes de gouvernement des êtres, mais de prendre part au monde et de redécouvrir ainsi le sens fort du verbe participer. Prendre part, c'est composer avec ceux qui sont là mais qu'on n'attendait pas forcément ; plus particulièrement, en avoir le souci lorsque leur présence est mise à mal par les politiques de réaménagement.

Contact : Amandine Guilbert : grac@cooprechercheaction.org

Les acteurs ordinaires en environnement. De l'absence des acteurs ordinaires dans les dynamiques technocratiques de concertation à leur présence possible dans un Processus de Concertation Distribuée

Responsable scientifique : Roland Raymond, Université de Savoie, Département de sociologie et Pôle Enquête du laboratoire LLS

Equipe : Olivier Chavanon, Denis Laforgue (et la collaboration d'Odile Joly)

Les gens ne sont pas systématiquement là où il est attendu qu'ils soient. Ils ne sont pas tels qu'il est prévu qu'ils soient, pas plus qu'ils ne font d'emblée ce qu'il est escompté qu'ils fassent. Les changements attendus à l'échelle d'un pouvoir politique ne sont pas les transformations / recompositions plus ou moins permanentes qui s'opèrent dans bon nombre de situations ordinaires. De sorte que sur l'ensemble des citoyens invités à des réunions publiques dont les thèmes sont censés les concerner, peu y sont présents (si ce n'est ceux qui y sont au titre de leur engagement dans la société civile, essentiellement associative ou fédérative) ; de même, les publics des institutions (préfigurés en tant que « cibles » ou « acteurs potentiels du changement ») ne répondent pas forcément aux attentes des premières, que ce soit en termes de présence ou d'adoption des injonctions, critères ou normes d'action et de comportement qu'ils sont censés devoir / pouvoir incarner. Le travail de recherche engagé durant ces trois dernières années est parti de ces constats, ceux-là même qui permettent de démontrer le bien-fondé du nécessaire développement d'un *Processus de Concertation Distribuée* (PCD).

Les trois parties qui composent le rapport de cette recherche apportent une série d'éclairages sociologiques concernant à la fois les tenants et aboutissants des politiques et de l'action publique en place (visions institutionnelles, implications communicationnelles et narratives, logique d'action censées être opérantes à l'échelle de la population), à la fois les processus qui sont inhérents aux comportements et conduites (instituées, existentielles, consubstantielles d'une indétermination opérationnelle liminaire) des citoyens / acteurs ordinaires. Sont ainsi informés divers aspects que recouvrent les comportements et conduites des citoyens / acteurs ordinaires, de même qu'un ensemble de processus dans lesquels ils sont pris, et par lesquels tout un ensemble de situations ayant partie liée avec la question de l'environnement prennent une réelle consistance sociologique.

Partant de là, sont développées en fin du rapport des propositions et des préconisations permettant d'envisager un processus de concertation qui intègre au mieux la diversité des aspects et des processus qui ont été mis en avant : un Processus de Concertation Distribuée. Ce processus a pour objectifs principaux :

- de favoriser la production, l'exportation de data, *via* un système collaboratif et intégré de type *workflow* qui autorise une mutualisation, sur une base partagée et unifiée, de l'ensemble des données considérées comme essentielles à la compréhension des processus par lesquels des conduites énergétiques deviennent opératoires

ou peuvent le devenir ;

- de participer au développement de *SEME* (Services d'Expérimentations en Matière d'Économie d'Énergie) venant favoriser et rendre possible, *via* des *sessions de témoignages d'opérations* et des *ateliers techniques d'échanges de savoir-faire*, la mise en relation entre un ou des acteurs ordinaires et des tiers capables d'opérer avec eux un diagnostic distribué des éléments contingents qui peuvent être dégagés et en jeu (artisan, professionnel, d'autres acteurs ordinaires ayant développé des opérations similaires, architecte, décorateur, spécialiste de l'eau ou du vent, chargé de mission PNR ou tout acteur public concerné, etc.).

Pris ensemble, de tels dispositifs et dispositions favoriseront sans nul doute la cohésion sociale, dès lors que la question des scénarios et des conduites énergétiques sera informée au cours et à l'issue de divers partenariats dont les bienfaits pourront être ensuite communalisés à des échelles toujours plus larges (dans une logique à la fois *bottom-up* et *top-down*).

Contact : roland.raymond@univ-savoie.fr

Concertation et coproduction de la propreté des rues. Terrains comparés à Mulhouse et Besançon (France), Rufisque (Sénégal) et Mohammedia (Maroc)

Responsable scientifique : Christian Guinchard, LASA Université de Franche-Comté

Equipe : Jean-François Havard, Université de Haute-Alsace et Laetitia Ogorzelec, Université de Franche-Comté

Le travail d'enquête s'est appuyé sur la photographie autant que sur des recueils de documents et des entretiens, afin de mieux comprendre la manière dont des personnes aux statuts sociaux différents (habitants, passants, professionnels, militants associatifs, élus locaux...) se concertent afin de coproduire la propreté des rues. La démarche empirique développée s'est ancrée dans les villes de Mulhouse, Besançon, Mohammedia (au Maroc) et Rufisque (au Sénégal). Dans la perspective de « comparaison continue » choisie (Glaser et Strauss, 2010), ce sont autant les irréductibles singularités de chacune de ces villes que leurs ressemblances qui ont motivé ce choix.

Cette enquête visant à mieux comprendre la concertation nécessaire à la coproduction de la propreté des rues a montré que la relative invisibilité de certains déchets est un obstacle à la concertation. Cette difficulté est clairement apparue lorsque le choix a été fait de confier des appareils photographiques à des habitants afin qu'ils montrent ce qui leur semblait sale ou propre dans leurs rues. Les objets choisis étaient différents – ou avaient un sens différent – de ceux que montraient les professionnels et les militants associatifs dans leurs campagnes de sensibilisation.

Partant de là, l'équipe de recherche a pu voir la question de la responsabilisation se muer en dénonciation réciproque entre les services et les habitants. De plus, par delà les discours, la démarche a permis de montrer comment les gestes des uns s'accordaient difficilement à ceux des autres. Ainsi, faisant obstacle à la mise en place d'une coproduction, sévit une profonde coupure entre salisseurs et nettoyeurs. À Mulhouse et à Rufisque, sur la base d'une assimilation stigmatisante des salissures et des salisseurs, ces tensions donnent lieu à une politisation de la question. Cependant, l'ancrage des habitants dans des espaces d'interconnaissance se traduisant par une forte attention à l'environnement quotidien a paru constituer une base de travail prometteuse.

Cette enquête a montré que là où les rôles ne sont pas figés, une autre possibilité de *conversation par gestes* s'instaure... La question de la propreté des rues renvoie donc ici à nouveau à la conversation par gestes et à la prise de rôles. Dans cette perspective, deux questions se posent : n'est-ce pas d'abord dans un espace d'inter/visibilité, où il sort de l'anonymat, qu'un sujet peut se constituer comme « propre » ? N'est-ce pas une telle possibilité d'interpellation, faisant précipiter le sujet sous le regard d'autrui, qui peut fonder la concertation nécessaire à la coproduction de la propreté des rues ?

Contact : guinchard.christian@gmail.com

DeSCRI. Décider en situation de crise : gestion des déchets, conflits et concertations (France, Italie Mexique)

Responsable scientifique : Patrice Melé, UMR CITERES CoST, CNRS, Université de Tours

Equipe : Claudia Cirelli et Fabrizio Maccaglia, UMR CITERES CoST, Laurence Rocher, Université de Lyon 2, IUL - En Italie : Luigi Bobbio, Egidio Dansero et Gianfranco Pomatto, Faculté de Sciences Politiques de l'Université de Turin, Matteo Girolamo Puttilli et Nadia Tecco, Département inter-universitaire du territoire de l'Université et du Polytechnique de Turin - Au Mexique : Antonio Azuela, Analorena Gurza Gómez Palacio, Université Nationale Autonome du Mexique, Jade Latargère et Vicente Ugalde, Centre d'études démographiques, urbaines et de l'environnement, El Colegio de Mexico

L'étude de neuf cas en France, Mexique et Italie a montré que les conflits sur les choix concernant la localisation des infrastructures de traitement des déchets restent forts, portés en particulier par l'ancrage territorial des mobilisations et la constitution de larges coalitions d'opposants, tandis que les processus de concertation apparaissent timides, aléatoires, peu structurés.

Les analyses conduites dans cette recherche illustrent le paradoxe de l'impossible et nécessaire fermeture des espaces de concertation. Cette situation est le résultat d'une double déconnexion. Se manifeste d'abord une déconnexion entre les plans généraux d'aménagement des déchets et les choix particuliers de localisation des infrastructures. Ensuite, est mise en évidence une déconnexion entre les décisions concrètes d'implantation des infrastructures et les populations concernées.

Les choix ponctuels de localisation sont pris par des procédures techniques souvent très sophistiquées mais qui ne prennent pas en compte la question de leur acceptabilité sociale et de leur ancrage territorial. Les injonctions à l'autonomie territoriale dans la gestion des déchets n'ont le plus souvent pas permis de construire des coalitions de projet stables.

Analysés sur le court terme, les conflits produisent, malgré des tentatives de négociations, tensions, fermetures et blocage des processus de décision, et, dans plusieurs cas, le maintien en fonctionnement de décharges qui avaient été déclarées obsolètes.

Toutefois analysés sur le long terme, dans trois cas observés par cette recherche, les moments de conflit ont contribué à structurer un réseau d'acteurs impliqués sur cette question et à une mise en débat local des modalités de traitement des déchets. Néanmoins, ces moments de débats sont rendus possibles par des stratégies d'indécision dans lesquelles les pouvoirs publics tentent de reconstruire les conditions d'un débat apaisé en reportant la question des décisions sur les infrastructures. Lorsque les conflits ont simplement produit l'abandon des projets sans ouverture ou maintien d'un débat local, sans apprentissage de la part des pouvoirs publics, se profile alors la possibilité de la reproduction de situations similaires et du maintien de situations de crises.

Au-delà d'une analyse sur les relations entre conflits et concertations dans la localisation des infrastructures de gestion des déchets, le projet DeSCRI a permis de construire des hypothèses d'interprétation sur les dimensions temporelles, territoriales et juridiques des situations étudiées.

Contact : patrice.mele@univ-tours.fr

La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels

Responsable scientifique : Jean-Michel Fourniau, Ifsttar

Equipe : Jean-Michel Van Couyghem, Ifsttar Dest ; Jean-Stéphane Borja, Stephan Castel et Pierrick Cézanne-Bert, Cessa ; Francis Chateauraynaud et Ingrid Tafere, Gspr-Ehess ; Samuel Bordreuil et Mathieu Leborgne, Lames

Cette recherche s'inscrit dans le débat, à la fois théorique et politique, sur les effets de la participation du public aux processus décisionnels. Les approches classiques dressent des listes d'effets potentiels, désirables ou pervers, de multiples dispositifs de participation et s'intéressent aux conditions procédurales ou politiques de leur réalisation. Par construction, de telles approches ne peuvent clore la liste des effets pris en compte qu'en référence aux limites des cas étudiés ou, quand elles se donnent des ambitions plus vastes, que par un geste normatif. Le renouvellement de l'approche des effets suppose de ne plus chercher à dresser le tableau synoptique des effets potentiels en dehors de l'expérience des acteurs, mais de décrire comment ces derniers, saisis dans leur diversité, explorent eux-mêmes les effets possibles.

Cette recherche développe cette perspective en abandonnant la terminologie associée à la notion d'effets et propose la notion alternative de *portée de la participation*. Ce travail a eu recours à une sociologie balistique des problèmes publics en la mettant à l'épreuve de six terrains situés dans la région Paca, dans la partie provençale du « système urbain du grand delta du Rhône », c'est-à-dire la région métropolitaine de Fos-Aix-Marseille-Toulon. Au regard de l'histoire longue dans laquelle sont inscrits ces dossiers, plusieurs traits transversaux de transformation des milieux, des dispositifs et des représentations se sont dégagés de leur comparaison : ils font l'objet du premier volume du rapport de recherche. Chacun des chapitres du second volume est consacré à l'un des six dossiers étudiés.

La recherche dégage trois principaux résultats.

1) À l'échelle des conflits territoriaux comme à l'échelle de la trajectoire d'institutionnalisation du débat public, une bifurcation essentielle apparaît dans l'expérience des acteurs qui caractérise la portée du débat public : le passage d'une période où la participation du public est affectée d'un intérêt général propre à celle où la concertation est organisée au service du projet du maître d'ouvrage. Ce passage est en général marqué par l'organisation de la concertation selon un zonage géographique répondant aux caractéristiques du projet et non plus au bassin de vie des habitants concernés et s'accompagne régulièrement du retour du conflit territorial sur l'une ou plusieurs des zones ainsi découpées. Ainsi, dans l'évolution de la trajectoire d'un dossier, la portée de la participation correspond d'abord au déploiement de ce que produit une phase spécifique de controverse publique réglée par un dispositif de débat. L'amplitude temporelle de ce déploiement fournit une mesure de la portée du débat, un critère de comparaison entre débats publics.

2) Les dossiers sont fortement territorialisés et ont été choisis parce qu'inscrits dans un même grand territoire. Ce rapport à l'ancrage territorial apparaît alors caractéristique des modes différenciés d'existence des milieux associatifs de défense de l'environnement et du cadre de vie et de la manière dont le territoire fait argument dans leur action. L'analyse des transformations du milieu associatif régional au cours des quarante dernières années dégage trois grandes manières de fédérer les causes environnementales : la représentation de l'environnement qui privilégie le « dialogue environnemental » ; la coalition des conflits territoriaux à l'échelle régionale pour faire émerger des solutions alternatives dans le débat public ; un modèle de la sociabilité communautaire locale. Ce dernier modèle est un réservoir d'une grande vitalité auquel s'alimentent les deux autres types d'engagement associatif lors des grands conflits régionaux. Ces trois modes d'existence du milieu associatif en région Paca entretiennent des rapports différents au débat public et à l'expertise que sollicitent les dispositifs de concertation.

3) La comparaison des dossiers permet également d'analyser la convergence des répertoires argumentatifs et des représentations construites dans les mobilisations territorialisées. La transformation de l'appréhension du risque associé à un projet par sa requalification en termes de santé environnementale apparaît comme une reconfiguration majeure de l'agir environnemental. La requalification des questions de risque, avec l'appareillage sophistiqué mais peu participatif de l'analyse des risques, en question de santé permet de passer du registre de l'expérience sensible, territorialisée, au registre de l'expertise, utilisant un « dispositif hybride » de technologies de santé publique et de sens commun transposable quel que soit le territoire. Les acteurs associatifs en opposition à des projets d'aménagement du territoire ont ainsi appris à dé-territorialiser leur cause pour la soutenir dans les arènes publiques où prévaut l'expertise. Le déploiement de moments de participation du public sur un territoire met en tension les milieux dans leur rapport à l'action, les dispositifs eux-mêmes dans leur capacité à faire circuler les expériences et les arguments, les représentations par la convergence ou non de chaînages argumentatifs longuement mis à l'épreuve de la discussion et de l'expérimentation. La portée de la participation ne peut jamais être lue simplement comme le passage du conflit à la coopération. Elle se définit toujours dans un triptyque mettant en relation les mobilisations territorialisées de milieux, la coopération que visent la participation et/ou la délibération via des dispositifs ad hoc ou institutionnalisés, et les conflits de représentation et d'expertise qui délimitent le champ de partage des savoirs et de l'expérience.

>> Un site, *Carnet de recherche*, est dédié à ce travail : <http://concertation.hypotheses.org/795>

Contact : jean-michel.fourniau@lfsttar.fr

La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne

Responsable scientifique : Jodelle Zetlaoui-Léger, Lab'Urba, PRES Paris Est

Equipe : Michael Fenker, Isabelle Grudet et Bendicht Weber, École d'architecture Paris La Villette ; Laure Héland, Lab'Urba LET; Camille Gardesse, IUP LATTIS

Éclairée par les enseignements tirés d'expériences européennes, cette recherche propose une évaluation nationale des premiers projets d'écoquartiers français, en considérant l'implication des habitants, dans son lien avec les problématiques environnementales, comme objet central d'investigation.

Alors que la participation des habitants est considérée comme l'un des piliers du développement durable, comment les collectivités locales ont-elles appréhendé cette injonction ? Comment les habitants et le monde associatif se sont-ils mobilisés dans ces opérations ? Quelle a été la « portée » des actions participatives engagées sur la fabrication des projets et plus précisément sur les décisions prises ? Comment se sont positionnés, lors des expériences participatives menées, les savoirs et savoir-faire des habitants par rapport à ceux des professionnels de l'aménagement et de la construction ?

Telles sont les principales questions qui ont guidé cette recherche menée entre 2010 et 2012, à partir de deux enquêtes par questionnaires et de huit études monographiques.

La première partie du rapport aborde les conditions d'émergence de la notion d'écoquartier en France et s'intéresse aux grandes caractéristiques des premières opérations qui y ont été affiliées. Elle s'intéresse également aux relations que l'État a engagées avec les collectivités locales à l'occasion de ses appels à projets de 2009 et 2011. La deuxième partie propose une vision d'ensemble des niveaux d'implication des habitants atteints à l'occasion de ces opérations, en établissant des liens avec les enjeux de développement durable poursuivis. Elle examine aussi précisément les ingénieries de projet mises en place par les collectivités dans le cadre de démarches participatives avancées. Enfin, la troisième partie analyse la portée des expériences menées pour différents protagonistes : les maîtres d'ouvrage urbains, les groupes d'habitants organisés et les professionnels de la conception engagés dans un processus de transformation de leurs pratiques.

Les résultats de la recherche montrent que les projets d'écoquartiers ont été l'occasion pour un nombre significatif de collectivités et de professionnels d'aborder différemment la place des habitants dans les processus de projet, même si le stade consultatif peine encore à être franchi. On note alors la façon dont se nourrissent mutuellement une préoccupation de démocratisation de l'action publique, une culture forte du projet comme processus itératif de réflexion et de décision, ainsi qu'un souci de prise en considération des enjeux de développement durable à travers ses multiples dimensions.

Pour autant, face à une complexité opérationnelle croissante, nombre de collectivités sont aussi tentées depuis plusieurs années de s'en remettre au plus vite à des tiers : aménageur ou maître d'œuvre urbain « providentiel », voire au savoir-faire d'un opérateur privé qui leur proposera d'assurer une série de prestations pouvant aboutir rapidement à la livraison d'un projet urbain immobilier « clef en main ». Elles tendent ainsi à se départir de manière très précoce de leur rôle de maître d'ouvrage urbain alors que la poursuite d'objectifs de développement durable suppose qu'elles s'engagent de façon permanente et à partir des valeurs qu'elles défendent dans la définition et la mise en œuvre des attendus du projet.

Élargir sa représentation aux citoyens en suscitant des démarches participatives intégrées aux processus de programmation-conception-gestion peut constituer pour une commune, quelle que soit sa taille, un moyen de se placer dans une situation de négociation plus favorable vis-à-vis de partenaires publics et privés dont dépend la réalisation de son opération. Adopter de telles ingénieries de projet contribue également à la mise en œuvre de dispositifs de veille et de traçabilité plus collectifs des conditions de transformations des modes d'habiter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Contact : jzetlaouileger@paris-lavillette.archi.fr

Stratégies et concertations : quels modèles décisionnels ? Réflexions autour de cas de gestion d'espaces naturels protégés

Responsable scientifique : Christophe Bouni, Bureau d'études ASca

Equipe : Agathe Dufour, Bureau d'études ASca ; Charlotte Michel, Usages et Territoires

À l'origine de ce projet, la question suivante a été retenue : comment les processus de décision des gestionnaires d'aires protégées sont-ils influencés par la mise en œuvre de démarches de concertation ? Ce travail réalisé avec des gestionnaires des parcs nationaux et du conservatoire du littoral a consisté à porter un regard évaluatif sur la concertation d'un point de vue situé, celui du gestionnaire d'espaces protégés, cherchant à expliquer et à illustrer les apports et limites de la concertation comme outil de l'action publique d'un tel gestionnaire. La démarche s'est ainsi intéressée à la concertation en tant qu'élément à intégrer au sein de la stratégie du gestionnaire qui vise à :

- protéger ou développer son **cœur de projet**
- stabiliser ou accroître sa **sphère d'influence**

Le travail réalisé présente une analyse de ces cas de concertation au regard de quatre registres stratégiques :

- les *modes de décision avec concertation* dans la perspective de décrire à quel point ils impliquent d'intégrer plus fortement le système de gestion du site protégé aux dynamiques et aux problématiques territoriales ;
- l'évaluation de *la requalification du projet environnemental*, la concertation conduisant potentiellement à des reconfigurations des rapports entre acteurs, à des recompositions du collectif ;
- la *gestion de l'information* induite par ces procédures et leur rôle dans la conduite du projet ;
- les *valeurs juridique et/ou politique*, la concertation pouvant produire directement ou indirectement de nouvelles relations juridiques entre les protagonistes, à la fois en termes de clarification des compétences et de répartition des responsabilités, et en termes d'engagement des uns et des autres.

Observant alors les diverses situations issues du terrain, quatre stratégies types mobilisant la concertation, sont proposées :

- La **Défense** du projet environnemental initial qui consiste à séparer fortement la concertation de la

décision et à centrer les discussions sur l'objet de la protection écologique *stricto sensu*.

- La **Persuasion** qui vise à faire accepter l'extension du projet environnemental par un travail de conviction auprès des acteurs du territoire à l'occasion d'une concertation qui doit emporter leur adhésion.
- La **Négociation** qui vise à obtenir un redéploiement du projet environnemental au prix de négociations bi-latérales réalisées de manière transparente mais en parallèle de la concertation qui joue alors un rôle crucial pour cadrer ces exercices de négociations.
- La **Co-construction** qui se propose d'accroître la sphère d'influence du gestionnaire au prix de compromis collectifs et patrimoniaux qui ont l'ambition de conquérir une plus vaste sphère d'influence pour le gestionnaire de l'aire protégée.

Les hypothèses initiales d'une fonction stratégique de la concertation ont été largement validées par l'étude des cinq cas. Cette étude a également pu montrer symétriquement le besoin de préparation stratégique avant de lancer une concertation.

Les quatre stratégies types de concertation constituent des postures de référence qui permettent de penser des trajectoires de stratégies de concertation. Il conviendrait d'en tester la pertinence plus largement et de compléter au besoin ces postures de référence.

Contact : christophe.bouni@asca-net.com

SEMIPAR - Secret militaire et participation : le cas des installations nucléaires de base et des installations classées pour la protection de l'environnement

Responsable scientifique : Philippe Billet, Institut de droit de l'environnement Université Jean Moulin Lyon 3

Equipe : Marguerite Boutelet, Martine Barré-Pépin, Juliette Olivier, Hamza Cherief, Alexis Baconnet, Credespo Université de Bourgogne ; Frédéric Lemarchand, Dominique Pécaud, Nicolas Richter, Fabrice Marchal, Université de Caen Basse-Normandie CERReV ; André Larceneux, Anne Cadoret, Samuel Challeat, Stéphane Djahanchahi, Université de Franche-Comté Thema

Le secret de la défense nationale peut-il légitimement, dans une société démocratique, être opposé au public dès lors qu'il s'applique à des activités nucléaires et industrielles susceptibles de nuire aux personnes et à l'environnement ?

Des juristes, politistes, sociologues et géographes des universités de Lyon, Dijon, Besançon et Caen ont conduit l'étude pluridisciplinaire *Secret Militaire et Participation* (SEMIPAR) sur trois sites militaires nucléaires : le centre CEA de Valduc, l'arsenal de Cherbourg (DCNS) et l'établissement d'Indret (Nantes) DCNS.

Face à la puissance stratégique et juridique du secret défense, le droit à l'information du public génère des conflits dont la solution est fonction de la légitimité respective de chacun des intérêts en présence. Il a conduit les juridictions à réduire au minimum le champ des informations couvertes par le secret. S'il n'y a pas de contraction de principe entre le secret et la démocratie, car ce sont les raisons d'être ensemble qui permettent de maintenir la légitimité du secret, les abus du secret défense et son utilisation comme instrument de contrôle de la participation laissent douter de son utilisation légitime. Inefficace comme le démontre le floutage des cartes satellitaires, sans effectivité sur les stratégies industrielles internationales et sans incidence sur les procédures participatives, le secret défense ne pourra plus longtemps confisquer le débat sur le nucléaire.

Préconisations

Chaque équipe disciplinaire a formulé ses préconisations qui sont ici reprises partiellement.

Les politologues souhaitent une meilleure présentation au public des enjeux sous-tendant le nucléaire français (puissance, indépendance).

Les sociologues proposent de réinterroger les fondements et les objectifs du secret pour lui redonner sa légitimité. Ils suggèrent de définir des conditions particulières de levée du secret défense en cas de risque d'atteinte à la santé, la sécurité et l'environnement (statut de lanceurs d'alerte, création d'une autorité administrative indépendante).

Les géographes insistent sur la nécessité d'améliorer et de systématiser l'information. Ils préconisent la création d'une structure pour diffuser plus largement l'information, assurer la coordination des CLI (commissions locales d'information). Ils soulignent l'inutilité de consacrer des moyens financiers et humains au floutage des sites sensibles et ils plaident pour l'ouverture dans l'espace public de discussions et de débats sur la pertinence du nucléaire.

Pour les juristes, il faudrait assurer un suivi de l'application des décisions juridictionnelles relatives au droit à l'information, améliorer les commissions d'information sur le modèle des CLI (ouverture aux journalistes et membres du CHSCT). Ils conseillent la création d'une structure hybride CLI-Expertise, sur le modèle des commissions de bassin, réunissant représentants de l'État et acteurs de la société civile, acteurs pro et anti nucléaires, savoir académique et connaissances de terrain. Ils insistent sur la nécessité de faire connaître au public les dispositifs qui permettent d'avoir accès à l'information, la possibilité de saisir la CADA, l'existence des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs (PRADA). Pour accroître la confiance du public dans l'information délivrée, ils suggèrent de promouvoir une publicité officielle de l'existence des documents classifiés.

Site dédié au projet SEMIPAR : <http://semipar.u-bourgogne.fr/>

Contact : phbillet_sfe@yahoo.fr

La Conférence riveraine : comparaison, résultats et évaluation

Responsable scientifique : Odile Piriou, LISE (Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie économique) CNRS-CNAM, avec Pierre Lénéel, LISE

Cette recherche présente une expérience de démocratie participative pratique et raisonnable, un espace public de compréhension et d'action pragmatique de la démocratie qui tente de revitaliser l'engagement politique citoyen dans les affaires de la cité.

À partir de l'étude d'un dispositif participatif appelé Conférence riveraine (mis en œuvre à Feyzin, commune du Grand Lyon), destiné à favoriser la participation des riverains à la gestion des risques, les auteurs montrent la pertinence et la capacité démocratique d'une collaboration originale entre les riverains, les industriels, une municipalité et un groupement d'intérêt scientifique de chercheurs. De la conception du cadre démocratique du dispositif, aux thèmes débattus jusqu'aux actions décidées, l'ensemble des parties prenantes, au cours d'un processus de longue haleine, parviennent à construire ensemble une représentation du risque partagée.

Dans un premier temps, les résultats portent plus précisément sur la participation effective dans la Conférence et les avancées du travail de délibération, réalisé pendant les trois ans de l'observation. Entretiens et observations, mais aussi le travail d'évaluation réalisé par un organisme extérieur mandaté par la Conférence riveraine permettent de rendre compte du travail réel de la Conférence riveraine.

Dans un second temps est proposé un travail de comparaison entre la Conférence riveraine et des dispositifs proches, dans leurs missions et publics, du dispositif « martyr ». La comparaison avec d'autres types de dispositifs (Clics, S3PI notamment) conduit à mettre en évidence deux idéaux-types de la concertation dessinant deux conceptions très différentes de la participation. Une étude de ces dispositifs permet assez vite de voir que les objectifs, le fonctionnement, et sans doute leurs résultats sont profondément différents. Ce sont donc sans doute des modèles de la participation-concertation distincts qui sont mis en œuvre. Que ce soit par les acteurs présents, le type de régulation du débat, les thèmes travaillés, le territoire concerné, ou encore les missions et résultats considérés, on constate aisément que les différences radicales peuvent se thématiquer en réalité comme des oppositions.

Dans un troisième temps sont présentés les principaux éléments de mise à l'épreuve évaluative des *a priori* normatifs et théoriques ayant présidé à la construction de la Conférence riveraine comme modèle pratique de concertation.

Enfin, la recherche s'achève avec la proposition du paradigme de la raison pratique (Vincent Descombes, *Le raisonnement de l'ours et autres essais*, Le Seuil, 2007) comme étant le mieux à même de rendre compte des observations empiriques. La mobilisation de ce paradigme permet en effet de penser l'articulation du rapport à l'action, central dans le dispositif, des savoirs profanes et de l'engagement des différents acteurs dans le processus. Ce nouveau mode de rationalité, appliqué au travail politique concertatif, implique une

discussion, voire un dépassement des interprétations traditionnelles, notamment celles wébériennes des orientations de l'action sociale, des raisons d'engagement des citoyens dans un travail durable de concertation et des modalités de construction des relations entre les membres (alliances, opposition, rapports de pouvoir, savoirs légitimes).

Contact : odile.piriou@lise.cnrs.fr

De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude : les acteurs locaux face au PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque

Responsables scientifiques : Christophe Gibout et Séverine Frère, Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)

Equipe : Iratxe Calvo-Mendieta, Mylène Chambon, Hervé Flanquart, Anne-Peggy Hellequin, Antoine Le Blanc, Constantin Napoléon, Caroline Rufin-Soler (collectif de chercheurs Irénée Zwarterook)

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui a vu le jour avec la loi du 30 juillet 2003 doit être élaboré en concertation avec les acteurs locaux membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC). L'obligation législative de concertation pose de nombreux problèmes et surtout ne résout généralement pas la question de l'adaptation des acteurs locaux à l'institutionnalisation croissante des dispositifs participatifs ni à la technicité importante des objets mis en concertation. Partant de ce constat, l'équipe a souhaité investiguer la double dimension de la formation par rapport à la procédure et à l'objet lui-même. Pour mener cette investigation, le choix a été fait de se centrer sur la procédure de concertation mise en place, au sein du CLIC de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque, dans le cadre de l'élaboration des PPRT. Dans cette agglomération de 200 000 habitants sont implantées 13 installations classées Seveso seuil haut ainsi que la troisième plus importante centrale nucléaire au monde, à proximité directe des habitations.

Dans cette recherche de 30 mois, l'observation participante au sein des réunions du CLIC et les entretiens semi-directifs laissent entrevoir un certain nombre de problèmes et d'interrogations sur le fonctionnement du comité et l'élaboration des PPRT. Le format rigide et surdimensionné du CLIC mis en place localement ne facilite pas les prises de parole et renforce le déséquilibre des rapports de force et de pouvoir entre les collègues. Cela favorise ainsi les jeux de pression entre acteurs disposant de davantage de ressources et désavantagent ceux qui en sont moins dotés. Il a également des effets sur la structuration même de la démarche PPRT et, notamment, dans l'association des collègues au processus décisionnel.

Au vu de l'économie générale du CLIC et de la démarche PPRT, l'angle de vue de ce travail a été élargi pour porter un regard sur la manière dont les acteurs organisent leur mode de gestion et de régulation des politiques du risque sur ce territoire, afin de mieux comprendre à la fois sur quelles « fondations » vient prendre place l'élaboration du PPRT et face à quels enjeux et jeux d'acteurs la concertation s'organise.

La gestion du risque sur ce territoire s'articule autour de la recherche d'une conciliation entre trois objectifs principaux, en partie contradictoires, que sont le développement économique, la sécurité et le développement urbain. L'un des traits saillants concerne le point de consensus essentiel autour du maintien des activités économiques qui l'emporte largement sur l'objectif de sécurité. Cela vient donc expliquer les négociations sur le PPRT qui s'opèrent dans le cadre ou en dehors du CLIC, dans des interstices informels, où se discutent les enjeux les plus importants et les questions délicates, dont sont exclus les membres du CLIC les moins bien organisés et les moins bien dotés en capital social, capital symbolique et

capital relationnel.

L'hypothèse faite est qu'une manière de réduire les asymétries entre acteurs, et donc d'améliorer la concertation, repose sur la possibilité pour les acteurs de se former pour s'adapter à l'institutionnalisation croissante des dispositifs de concertation et à la complexité technique des objets mis en débat. Cela placerait les acteurs dans une situation un peu plus symétrique du point de vue des compétences et des capacités dialogiques requises pour débattre dans ces scènes participatives.

Il existe une offre de formation sur le marché permettant d'apporter des éléments de connaissance sur les risques aux acteurs locaux dont les discours traduisent des besoins de formation a priori sur les éléments techniques à maîtriser et sur la technologie participative. Pourtant, il ne semble pas que ce besoin soit exprimé clairement sur le territoire dunkerquois. Cela s'explique par différentes stratégies développées par les acteurs pour acquérir un certain niveau de connaissances, comme l'apprentissage « sur le tas », l'auto-formation ou encore le recours à un réseau extérieur. Par ailleurs, la méconnaissance du sujet et le manque de formation qui placent les acteurs dans une situation désavantageuse de prime abord peut paradoxalement être un atout pour certains qui utilisent stratégiquement « la carte de l'ignorance ».

Enfin, l'hypothèse de départ consistait à dire que les supports d'information disponibles comme la cartographie pouvaient constituer un moyen d'apprentissage en permettant notamment une mise à niveau des acteurs et un partage des connaissances au sein de l'espace concertatif qu'est le CLIC. Ils participeraient donc à une réduction des asymétries entre acteurs et par conséquent contribueraient à une amélioration de la concertation. Or dans les faits observés, l'outil cartographique n'aide pas à l'amélioration de l'efficacité du dispositif concertatif qu'est le CLIC. Il peut même y constituer un frein dans la mesure où sa maîtrise est à l'avantage net et précis de certaines catégories d'acteurs qui peuvent ainsi appuyer leur démonstration, pousser leurs avantages et ainsi annihiler les formes d'échanges et de débats en imposant – du moins en survalorisant – le point de vue des politiques publiques nationales et/ou locales.

Contacts : Christophe.Gibout@univ-littoral.fr & severine.frere@univ-littoral.fr

Histoire de la concertation dans la mesure et la régulation de la qualité de l'air : cadrages administratifs, neutralité scientifique et débordements citoyens

Responsable scientifique : Florian Charvolin, Centre Max Weber Université de Saint-Étienne

Equipe : Géraldine Blavier, SEED Université de Liège ; Stéphane Frioux, LARHRA Université Lyon 2 ; Léa Kamoun, Triangle Science Po Lyon ; François Mélard, SEED Université de Liège ; Isabelle Roussel, TEVS Université de Lille 1 et APPA

L'histoire de la mesure et de la régulation de la pollution de l'air en France reste à faire. Des historiens de l'environnement se sont déjà penchés sur une exploration similaire pour le cas de l'Allemagne, des États-Unis ou encore de l'Angleterre pour le XXe siècle. Le parti pris de départ de cette recherche consistait à chercher dans cet angle mort de l'historiographie française pour voir si le diagnostic d'un retard français ne correspondait pas à une question mal posée au départ et à une recherche mal dirigée.

La perspective de ce travail est double, historique et sociologique.

Historiquement parlant, la donnée en matière de pollution de l'air a été interrogée au moment où elle était relevée et dans les termes et l'environnement technique de l'époque. Ont été explorées pour chaque période des solutions techniques dont la pertinence tenait au départ à leur robustesse, quels que soit le terrain envisagé et les ressources en matériel plus ou moins sophistiqué mobilisables. Ont été étudiés les sources de l'histoire de la mesure de la pollution atmosphérique et de sa régulation de 1900 à 1960, la mise sur agenda régional et national au tournant des années 1960 d'une première politique bâtie sur des indicateurs sophistiqués de la pollution atmosphérique, les progrès vers la gestion territorialisée de la qualité de l'air avec son jeu d'échelles distinctes des années 1970 à 2000 et la reprise du questionnement plus sociologique sur la concertation à propos des réseaux de nez contemporains (protocoles de mesure de la pollution olfactive mobilisant la population) dans la région lyonnaise et wallonne. Le décalage produit par l'histoire rend possible de réinterroger différemment la période contemporaine et de ne pas succomber à l'imposition d'une rationalité technique.

Sociologiquement, l'équipe s'est interrogée sur le travail de la preuve, à l'œuvre dans des dispositifs de concertation avant la lettre tout au long du XXe siècle (commission extra-municipale, pétitions, collectifs de particuliers, réseaux de vigie de la pollution olfactive, etc.). Cela a permis d'appréhender la pertinence sociologique de l'expérience de proximité et l'antécédence des préoccupations de terrain et locales par rapport aux textes et instances nationales.

Les conclusions concernent essentiellement trois points :

- historiquement, le cas français par rapport aux cas anglo-saxons se distingue par la mise en place de réseaux de circulation des personnes et des savoirs, voire des matériels, qui associent université, centres de recherches publics ou industriels et collectivités locales sur une base territoriale et non uniforme à l'échelle

de la France (« poches » de mesure de la pollution de l'air dans certaines régions très polluées comme Lagor, Saint-Étienne, Fos-sur-Mer). Une histoire des textes nationaux raterait cette riche histoire locale des mesures de la pollution atmosphérique et des personnalités marquantes régionalement ou encore des associations (comme l'APPA) qui ont servi d'homogénéisation entre local et national, entre université et hauts fonctionnaires, etc. Il faut donc restaurer ce maillage progressif de la France, au fur et à mesure que progressent les connaissances et les préoccupations, en insistant sur le rôle de la population locale et d'associations professionnelles dans lesquels les industriels sont impliqués ;

- sociologiquement, l'évolution du XXe siècle montre un progressif glissement *des mesures à l'émission* (qui consistaient à mesurer la pollution à la sortie des cheminées d'usine), vers les *mesures à l'immission* (celles produites par des capteurs installés sur le territoire pour mesurer ce que les citoyens moyens respirent). Une troisième époque semble être née récemment dans l'histoire de la mesure et de la concertation mêlées en matière de pollution de l'air : une frange de la population est plus aguerrie à la masse de données produite par les AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air). Cette dimension politique du jeu avec des données publiques va de pair avec les progrès de la technique de mesure qui est maintenant capable d'évaluer *l'exposition de la population* à la pollution de l'air dans son logement, dans son quartier, dans ses trajets...

La généralisation des mesures et la multiplication des substances mesurées, ainsi que le maillage maintenant national des AASQA depuis la loi de 1996, permettant de redescendre à la micro-échelle des particuliers pour mesurer l'impact de la pollution de l'air suscite des comportements nouveaux, des plaintes nouvelles associées avec un contexte national qui insiste sur la prévention de la pollution de l'air. De nouveaux dispositifs sont mis en place, comme les réseaux de nez, ces protocoles de mesure des odeurs passant par l'intervention de la population dans plusieurs régions comme Rouen, Lyon, ou en Wallonie.

L'expérience contrastée entre Mouscron en Belgique et Lyon, dans la politique de gestion des réseaux de nez, montre que la démocratie reste une affaire incertaine et labile. En revanche, ce travail de recherche permet de prendre la mesure des glissements de qualification, de captage, de résonance et de préoccupation en matière de pollution de l'air au fil du siècle passé et du début du XXIe siècle.

Contact : florian.charvolin@gmail.com

SPAMP – Prospective et concertation. Scénario pour les aires marines protégées

Responsable scientifique : Sébastien Treyer, IDDRI, avec Charlotte Michel, Usages et Territoires.

Le projet de recherche – intervention SPAMP a accompagné deux missions de création de Parcs naturels marins (le Golfe normand-breton, et le bassin d'Arcachon et son ouvert) pour les aider à réussir le double défi de tenir le cap d'objectifs environnementaux ambitieux, et d'animer un dialogue « territorial » sur un espace marin où les interactions entre usagers, les politiques publiques, les modes d'appropriation de l'espace et les modalités de protection des écosystèmes diffèrent largement des expériences de concertation et de gestion sur des espaces protégés à terre.

Vu leur rôle majeur d'animation de la concertation, affirmé très clairement avec la loi de 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux, les équipes gestionnaires d'aires protégées doivent tenir le double rôle d'animateur du dialogue territorial et de porteurs d'enjeux environnementaux. Ce projet de recherche-intervention a fait l'hypothèse que la capacité à structurer la discussion, au cours de la concertation, sur des objectifs à long terme de protection de la nature, constitue une compétence utile et nécessaire pour ces équipes.

Ce projet a concrètement accompagné la préparation stratégique d'équipes de mission de création d'aires marines protégées par la mobilisation de démarches prospectives afin de construire une vision partagée en interne des enjeux à défendre en terme de protection de la nature.

Cette recherche s'inscrit dans le champ des sciences de gestion, à la croisée des travaux sur l'analyse stratégique de la gestion de l'environnement, du management stratégique et de la prospective, et de la *théorie de la négociation*.

Les résultats de ce projet sont de divers ordres : le projet a produit des matériaux prospectifs (scénarios, études de tendances, cartes...) et des grilles d'analyse sur les parcs naturels marins directement utilisables par les gestionnaires d'espaces protégés concernés (les parcs marins), mais aussi diffusables plus largement aux équipes de gestion impliquées dans la protection des milieux naturels à travers une méthode d'animation et de coordination d'équipe. De manière plus générique, le projet a apporté des exemples probants et spécifiques permettant de préciser les modalités selon lesquelles une approche croisée entre la *concertation environnementale* et la *prospective* permet d'améliorer conjointement la prise en compte d'objectifs environnementaux et la capacité d'animation du dialogue territorial.

Contacts : sebastien.treyer@iddri.org et michelterritoires@free.fr

Un parc national pour les calanques de Marseille ? Construction territoriale, formes de concertation et principes de légitimité

Responsables scientifiques : Valérie Deldrève, Irstea Bordeaux et Philippe Deboudt, MESHS MESHS Lille Nord de France TVS

Equipe : Hervé Flanquart, Anne-Peggy Hellequin et Vincent Herbert, TVS-ULCO Université Lille Nord de France ; Ludovic Ginelli et Vincent Marquet, Irstea Bordeaux ; Arlette Hérat, InsARTis, ENSA Marseille, Hélène Melin, CLERSÉ CNRS Lille 1, Université Lille Nord de France

Cette recherche porte sur la création du parc national des Calanques, premier parc national en France métropolitaine selon les termes de la Loi de 2006 sur les parcs nationaux de seconde génération. Situé aux portes d'une métropole littorale de près de deux millions d'habitants, ce parc national est porteur d'enjeux environnementaux, sociaux et politiques à la fois originaux et représentatifs des grands enjeux actuels de protection de la nature.

Le premier objectif de cette recherche est de rendre compte des processus de construction territoriale et de participation locale inscrits non seulement dans la procédure officielle de création du parc national, mais aussi plus largement dans l'histoire de la protection des Calanques. Le second objectif est de mettre en exergue les modes d'articulation potentielle, au sein de ces processus, entre exigences de préservation et préoccupations en termes d'inégalités environnementales.

Ce travail mobilise la sociologie, la géographie, l'urbanisme et l'anthropologie pour proposer trois approches complémentaires. La première, consacrée au processus de construction territoriale, permet de comprendre le choix d'un parc national pour les Calanques et la délimitation de ses périmètres, comme étant le produit d'une histoire locale et de relations entre les communes.

La deuxième approche est consacrée à la concertation mise en œuvre par le Groupement d'Intérêt Public des Calanques de Marseille à Cassis (2009-2010), ainsi qu'à ses interactions avec des formes de participation citoyenne plus spontanées, à leurs implications en termes de légitimation et de réglementation des usages.

La troisième approche propose de focaliser l'analyse sur quelques usages des Calanques occultés, emblématiques et/ou controversés lors de la concertation.

Ces différentes approches alimentent, par ailleurs, trois questions transversales. Elles ont trait au processus de renforcement observé des inégalités environnementales, aux motifs et facteurs de la contestation et au rapport entre concertation et décision.

Contacts : valerie.deldreve@irstea.fr et philippe.deboudt@univ-lille1.fr

L'adaptation aux changements climatiques : perspectives historiques sur son cadrage théorique en aménagement

Responsable scientifique : Olivier Soubeyran, UMR Pacte-territoire, Grenoble

Equipe : UMR Pacte-territoire, Grenoble, avec Vincent Berdoulay, UMR SET, Pau ; Laurent Gagnol, UMR SET, Pau ; Pierre Olivier Garcia, UMR Pacte-territoire, Grenoble.

Depuis peu en France, l'adaptation apparaît comme une stratégie d'action politique territoriale pour répondre aux incertitudes liées aux effets du changement climatique. Par un retournement dans l'histoire des idées, cet appel récent à l'adaptation apparaît comme une nouveauté, mais aussi comme une évidence et une urgence. Cette injonction se double d'une séduction : une capacité à simplifier et à mettre de l'ordre dans un ensemble d'actions ressenties comme hétérogènes (notamment par la multiplicité des acteurs amenés à participer) et menées au nom du développement durable.

En s'interrogeant sur cette posture, l'objectif de la recherche est d'effectuer un retour critique sur l'adaptation comme concept clef pour appréhender l'incertitude. Approches historique, théorique et de terrain seront mobilisées. L'hypothèse est que la formulation des politiques territoriales faite au nom de l'adaptation ne peut pas être sans impact sur la concertation : son sens, ses modalités, sa portée. Ce retour critique sur l'adaptation doit contribuer à lui rendre sa richesse, son potentiel créatif ; mais révéler ses implicites doit permettre d'éviter que son utilisation actuelle légitime un retour à l'aménagement moderne, et donc à l'affaiblissement de la concertation.

La démarche de recherche s'articulera en deux volets. Le premier concerne la « généalogie de l'expertise globale ». Les idées qui ont présidé aux théories et aux pratiques touchant à l'adaptation seront donc le « terrain » sur lequel portera l'effort principal de la recherche. Elle se concentrera sur la façon dont l'adaptation s'est déclinée en aménagement à la lumière de l'écart entre le climat du lieu où est élaboré un modèle d'action et celui auquel il faut l'adapter. À ce point, l'approche de l'histoire des idées en géographie et aménagement, aura ouvert la question de l'adaptation et permis de comprendre son potentiel, pour mieux saisir en quoi certains de ses avatars actuels (comme l'expertise globale) redéfinissent de fait les tenants et les aboutissants de la concertation.

Le second volet s'intéressera à l'adaptation comme révélateur d'une mutation du pilotage de l'action face à l'incertitude. Le défi aménagiste est de répondre à l'incertitude en passant du pilotage a priori à celui par les conséquences. Il s'agira de chercher à faire émerger des expériences de terrain où l'adaptation pourrait jouer un rôle clef dans cette trajectoire, et donc qui facilitent à un degré croissant les pratiques réflexives. Trois scénarii sont définis, dont celui des pratiques réflexives intermédiaires sur lequel cette étude se concentrera. En relation avec le premier volet, deux terrains seront mobilisés : le Niger et le Brésil.

Les résultats attendus incluent une prise de distance critique face une rhétorique de l'adaptation en aménagement, afin de mieux évaluer les structurations implicites qu'elle permet, en particulier dans sa relation à la concertation. Il s'agit de mieux comprendre le poids actuel d'une expertise globale utilisant l'adaptation comme cadre stratégique et méthodologique, au moment même où en France se fait sentir, avec un temps de retard, le même besoin. De plus, par cette réflexion sur l'adaptation comme réponse à l'incertitude, l'objectif est de faire émerger des pratiques réflexives capables de s'inscrire dans un pilotage par les conséquences, et d'y saisir les conditions et des pratiques de concertation qui les facilitent.⁶

Contact : olivier.soubeyran@ujf-grenoble.fr

6 Cette recherche étant encore en cours, le texte ci-dessus est le résumé initial du projet, en 2009

Composition des instances du programme

Comité d'orientation du programme :

Composé de représentants d'associations, d'organismes publics, de ministères et de services d'État déconcentrés, le comité d'orientation est chargé de définir les orientations stratégiques du programme, de déterminer les recherches prioritaires, de veiller à l'adéquation entre les projets retenus et de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

Président :

- Le Chef du Service de la recherche (CGDD/DRI)

Membres :

- ADEME
- Agence nationale de la recherche
- Association Geysier et DialTel
- Association nationale des commissions locales d'information
- Atelier technique des espaces naturels
- Commission nationale du débat public
- Entreprise pour l'environnement
- France Nature Environnement
- Institut pour une culture de sécurité industrielle
- MEDDE :
 - CGDD/DRI
 - CGDD/SEEID/Bureau des territoires
 - PUCA
 - DGALN - Eau et biodiversité
 - DGPR - Risques naturels
 - CGEDD - Gouvernance & débat public
 - DREALs
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Union Nationale des Associations Familiales

Le président du conseil scientifique du programme et le responsable du programme au Service de la recherche sont membres du comité d'orientation.

Conseil scientifique du programme :

Composé de 17 chercheurs, le conseil scientifique fixe les orientations scientifiques, prépare les appels à propositions de recherche, expertise les réponses, évalue les résultats des projets et initie des actions d'animation et de valorisation du programme. Sa composition est pluridisciplinaire (sociologie, socio-économie, philosophie, psychologie sociale, géographie, aménagement ...).

Président :

- Laurent Mermet, AgroParisTech / École nationale du génie rural, des eaux et des forêts

Membres :

- Marc BARBIER, Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- Bernard BARRAQUÉ, École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
- Cécile BLATRIX, AgroParisTech
- Loïc BLONDIAUX, Université Paris 1
- Daniel FIXARI, École des mines de Paris
- Jean-Michel FOURNIAU, Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar)
- Pieter LEROY, Nijmegen University, Pays-Bas
- Paul MATHIAS, Collège international de philosophie
- Laurence MONNOYER-SMITH, Université de technologie de Compiègne
- Dominique PESTRE, EHESS
- Michel PRIEUR, Université de Limoges
- Denis SALLES, IRSTEA Bordeaux
- Alain SOMAT, Université Rennes-II Haute-Bretagne
- Olivier SOUBEYRAN, Institut de géographie alpine de Grenoble
- Marie-Gabrielle SURAUD, Université Toulouse-III
- Karine WEISS, Université de Nîmes

Secrétariat technique permanent du programme :

Marie-Christine BAGNATI

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)-Direction de la recherche et de l'innovation

Albane GASPARD

ADEME

Laurent MERMET

AgroParisTech

Ghislaine GARIN-FERRAZ

Cité +

Judith RAOUL-DUVAL

Zogma

Contacts :

Responsable du programme au MEDDE

Marie-Christine Bagnati

MEDDE-CGDD-DRI, Service de la recherche

Tour Voltaire 4-49 - 92055 La Défense Cedex 2

marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 33 36

Responsable du programme à l'ADEME

Albane Gaspard

ADEME, Service Observatoire, Économie et Évaluation

27 rue Louis Vicat - 75737 Paris Cedex 15

albane.gaspard@ademe.fr

01 47 65 22 24

Commissariat général au développement durable

Direction de la recherche et de l'innovation

Tour Voltaire

92055 La Défense cedex

Tél : 01.40.81.21.22

Retrouver cette publication sur le site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable/>

Résumé

Le programme *Concertation, Décision, Environnement (CDE)* du ministère chargé du développement durable a soutenu, de 1999 à 2005, puis de 2008 à 2013, près de cinquante projets de recherche. Ces projets ont porté, pour la première phase du programme, sur l'observation de dispositifs de participation, puis, dans la seconde phase, sur l'analyse, la critique et l'évaluation de la concertation, et sur ses effets sur les enjeux environnementaux, les démarches de développement durable et les décisions de politique publique à différentes échelles territoriales.

Vingt projets de recherche, sélectionnés en 2008 et 2009 dans le cadre de deux appels à projets successifs, ont été financés par le ministère, avec, pour trois d'entre eux, le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Les équipes engagées dans ces travaux ont étudié les démarches de concertation, observé leurs évolutions et en ont le plus souvent tiré une analyse critique, parfois accompagnée de propositions d'amélioration des pratiques.

L'ensemble des recherches, dont les résumés sont présentés dans ce document, apportent des connaissances utiles, pour mieux comprendre les effets de la concertation sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et les interactions entre concertation et décision dans les thématiques de l'environnement et du développement durable.

www.concertation-environnement.fr



Dépôt légal : juillet 2014
ISSN : 2012 - 474X